

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-168
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière :

AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCE DES
COMMUNES

Séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

OBJET :
CONVENTION POUR
LA MISE EN PLACE
D'UN CURSUS
D'INGÉNIEUR
TOPOGRAPHE DE
L'INSA
STRASBOURG A
CASTELNAUDARY

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE
ALMEIDA Marie, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva,
MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste,
DERKAOUI Calvin.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

Formant la majorité des membres en exercice

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

Procurations :

VIALARET Max donne pouvoir à GAÏANI Audrey,
PERRIN Afaf donne pouvoir à GIRAL Hélène,
FERNANDEZ Sandrine donne pouvoir à DERKAOUI Calvin,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA
PRÉSENTE EN DATE
DU **02 JUL. 2026**

Absent : ESTRADÉ Quentin.

Secrétaire : KICKOFF Gladys.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 011-211100763-20260629-DB2026168-DE



La Ville de Castelnaudary, avec 4.000 enfants et jeunes scolarisés sur son territoire tous les jours, de la petite section de maternelle au bac +3, est un pôle d'enseignement majeur du Lauragais.

Au regard des enjeux sociétaux qui gravitent autour de l'éducation, la Ville de Castelnaudary a depuis longtemps fait le choix de porter une attention toute particulière aux sujets stratégiques qui traversent le monde de l'enseignement.

Pour ce faire, elle a tissé des liens étroits avec l'ensemble des établissements du territoire ainsi qu'avec les acteurs institutionnels de l'enseignement (Rectorat, DSDEN, ...).

Dans ce cadre, et par une approche proactive, elle a œuvré pour faciliter les synergies, créer de ponts et des échanges divers, notamment avec le monde universitaire.

Dans cette logique volontariste, un Maire Adjoint notamment délégué à l'enseignement supérieur a été nommé dès 2014.

Le travail mené depuis a conduit à l'ouverture de discussions complexes visant à la mise en place d'un cursus d'ingénieur topographe de l'INSA Strasbourg à Castelnaudary, dans les locaux du Lycée Germaine TILLION.

Plus précisément, il s'agit d'une voie de formation initiale sous statut d'étudiant en 1^{ère} année à Strasbourg puis sous statut d'apprenti en 2^{ème} et 3^{ème} année du cycle ingénieur à Castelnaudary.

A l'heure actuelle, le Conseil d'Administration de l'INSA de Strasbourg a acté à l'unanimité le dépôt d'une lettre d'intention auprès de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Il appartient maintenant à cette commission d'accepter d'étudier la demande, d'indiquer la date de dépôt du dossier complet puis celle de la visite d'audit le cas échéant.

Ce projet constitue pour Castelnaudary une opportunité unique et fortement atypique dans le panorama universitaire d'Occitanie et de la France toute entière.

Il est le fruit d'un travail collaboratif d'une ampleur et d'une complexité extrême et constitue un enjeu stratégique en termes de positionnement et de rayonnement de notre territoire au sein de l'aire d'attraction de Toulouse.

De nombreux acteurs ont fait part de leur engagement à accompagner financièrement la mise en œuvre de cette formation (Conseil Régional Occitanie, Fédération Régionale des Travaux Publics Occitanie, ...).

Ces engagements sont recensés dans le projet de convention joint qui prévoit également, jusqu'en 2033, une participation de la Ville de Castelnaudary aux frais liés à la mise en œuvre de cette formation à hauteur de 15.000€ par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet de convention joint et les engagements financiers qui en découlent pour la Ville ;

L'AUTORISE à signer ladite convention sous réserve que la CTI valide définitivement l'opération.

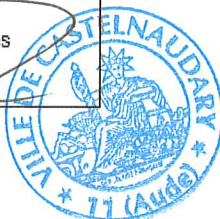
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 02 JUL. 2026 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 02 JUL. 2026 Par publication le : 02 JUL. 2026 Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL
--



Castelnaudary, le 29 Juin 2026



Le Maire,

Philippe GREFFIER